



RAPPORT DE COMMISSION AU CONSEIL COMMUNAL

Objet : Préavis No 07/17 : Demande d'un crédit de CHF 37'500.- pour des travaux au bâtiment des services communaux

Monsieur le Président
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La commission ad'hoc s'est réunie le 04 avril 2017 dans le bâtiment des services communaux de Moudon, ch. de Bronjon à 20h00.

Elle était composée de MM. Patrick Foulk, Avni Iseni, Samuel Zürcher et de Daniel Perret-Gentil, votre rapporteur.

Absent sans être excusé : M. Carlos Costa et sa remplaçante Mme Monique Tombez.

Nous remercions Monsieur Jean-Philippe Steck, municipal aménagement du territoire, bâtiments et domaines communaux ainsi que Monsieur Frédéric Flühmann, intendant des bâtiments communaux pour toutes les explications précises et détaillées données durant cette séance.

Le présent préavis 07/17 n'a pas amené de débat de fond au sein de la commission.

La commission a pris acte que la situation ne peut plus durer et que les travaux d'aménagement sont nécessaires pour éviter toute dégradation importante de la dalle du bâtiment et offrir au personnel communal des outils de travail adéquat à la réalisation de leurs tâches quotidiennes.

Nous sommes d'avis que le service de voirie ne doit pas être occupé à passer son temps à pomper et évacuer ces eaux stagnantes.

La commission a étudié les 3 propositions et souligne que la pose des trois portes sectionnelles textiles de grandes dimensions, à enroulement supérieur pour la retenue de l'eau entrave les voies d'évacuation des locaux selon l'art. 20 de l'OPA (ordonnance sur la prévention des accidents) :

¹ En cas de dangers, les postes de travail, locaux et bâtiments ainsi que l'enceinte de l'entreprise doivent pouvoir être évacués rapidement et sûrement à tout moment. Les passages qui servent également de voies d'évacuation en cas de danger doivent être signalés de manière appropriée et rester libres en permanence.

Et de ce fait, la commission demande que les voies d'évacuation des locaux soient signalées au moyen de panneaux photoluminescents (pictogramme) en direction de la cage d'escaliers intérieur.

Dans le récapitulatif des devis rentrés figure « divers et imprévus » pour un montant de 2'200.- c'est dans cette rubrique que sera comptabilisé les frais d'achat et la pose des panneaux photoluminescents.

Nous rappelons que ces aménagements figurent au plan des investissements pour l'année 2017.

Après considération des éléments de notre rapport et à l'unanimité des membres présents, la commission invite le Conseil à accepter le préavis 7/17 « Demande d'un crédit de CHF 37'500.- pour des travaux au bâtiment des services communaux »

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la municipalité No 7/17 ;
 - ouï le rapport de la commission chargée de son étude ;
 - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
-
1. autorise formellement la municipalité à entreprendre les travaux, selon le présent préavis,
 2. octroie à cet effet un crédit d'investissement global et maximum de CHF 37'500,- TTC, dont à déduire toute participation de tiers,
 3. prend acte que les dépenses successives de la conclusion 2 seront activées au bilan,
 4. prend acte que cet investissement sera amorti en 10 ans maximum.

Moudon, le 18 avril 2017

Au nom de la commission


Le rapporteur : Daniel Perret-Gentil